ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 7662

Texte de la question

Alors qu'une éminente personnalité est chargée au niveau européen en de promouvoir une harmonisation de la TVA sur l'industrie du disque, M. Jérôme Rivière rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie sont très désireux de voir ramener leur taux de TVA à 5,5 %. Cette mesure permettrait de non seulement de relancer ce secteur d'activité, mais aussi la création de nombreux emplois. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir où en sont les pourparlers avec la commission européenne et si, d'ores et déjà, il est possible d'en fixer le calendrier d'application.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les restaurateurs puissent bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. Il attend de cette mesure une relance de l'emploi dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle il a été demandé, dès le 4 juin 2002, à la Commission européenne d'autoriser la France à appliquer le taux réduit de la TVA à la restauration. Celle-ci a fait savoir le 20 juin dernier que cette demande allait être étudiée. En effet, la directive du 19 octobre 1992 relative au rapprochement des taux de TVA ne vise pas les services de restauration. Elle n'a par ailleurs pas été modifiée par la directive n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 relative aux services à forte intensité de main-d'oeuvre puisque la restauration ne figure pas sur la liste arrêtée par l'ensemble des Etats membres lors du conseil Ecofin du 8 octobre 1999. La Commission a pris en compte cette demande et indiqué dans sa réponse du 5 juillet dernier que cette question s'inscrit dans le cadre des futurs travaux portant sur la révision globale de la structure des taux réduits qui doit intervenir dans le courant du premier semestre 2003. Bien entendu, le Gouvernement, qui est particulièrement attentif à cette mesure, ne ménage pas ses efforts pour que cette démarche aboutisse dans le respect du calendrier européen. Ainsi, les 16 septembre et 18 octobre derniers, le Premier ministre a insisté auprès du président de la Commission européenne sur l'intérêt de la France à voir cette mesure adoptée. La ministre déléguée aux affaires européennes a été chargée de suivre ce dossier et d'engager dès maintenant des démarches de sensibilisation auprès de l'ensemble de nos partenaires européens. A cette fin, une étude sur les conséquences de cette mesure, notamment en termes d'emploi, sera très prochainement adressée à la Commission. Enfin, le Gouvernement s'est engagé à tenir la représentation nationale informée en permanence de l'état d'avancement des négociations.

Données clés

Auteur : M. Jérôme Rivière
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7662
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE7662

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4546
Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 201